



"Les Stermes – Pêche en Mer"

Association agréée Jeunesse et Sports N° 62 SP 858
Chemin aux Raisins B.P. n° 51 BERCK-SUR-MER CEDEX 62602
Tél : 03 21 84 43 48
les.sternes.berck@free.fr
www.les-sternes.org

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE Du 24 février 2024

1) OUVERTURE DE SEANCE

Effectifs 2023 association STERNES PECHE EN MER :

- 6 adhérents FFPS pêche de compétition en 2023
- 152 adhérents FNPP pêche de loisir en 2023
- 2 membres sympathisants en 2023
- QUORUM : $\frac{1}{4}$ minimum d'adhérents fédérés (158) soit 40 personnes.

Après émargement et contrôle des pouvoirs, 46 adhérents étaient présents et 21 pouvoirs soit 67 adhérents présents ou représentés.

Les assemblées peuvent avoir lieu.

Début de séance à 9 h 30.

2) PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTS

Le conseil d'administration en préambule de l'assemblée générale soumet à l'approbation de des adhérents la modification des statuts suivante :

- Article 3 : Pour faire partie de l'association STERNES-PECHE EN MER, il faudra impérativement souscrire une adhésion et participer à la vie effective de l'association. La qualité de membre sympathisants est supprimée.
- Article 9 : Le délai pour l'envoi au siège des candidatures au poste d'administrateur passe de 4 jours à 10 jours (cachet de la poste faisant foi) avant la date de l'assemblée générale, cet envoi pourra également être fait par voie électronique sur l'adresse mail du Club.
- Ces modifications sont soumises à l'approbation de l'assemblée présente
- Pas d'observation particulières, les modifications de statuts sont approuvées à l'unanimité.

3) FORUM MEMBRES QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux adhérents pour faire part de leurs remarques et sujétions sur les activités et services 2023 au sein de notre club.

4) RAPPORT MORAL 2023

Souvenir de plusieurs amis :

Nous avons perdu cette année quatre amis adhérents ou ancien adhérent.

Monsieur Pierre BRILLET SADI, ancien adhérent et propriétaire décédé le 30 octobre 2022

Madame Marie France NABOR (Compagne Hervé DUCORNEAU, MARIE) décédée le 18 mars 2023

Monsieur Jean Jacques LEBORGNE, ancien chauffeur aux club décédé en octobre 2023.

Monsieur Francis BAR, ancien adhérent et président au club décédé le 27 novembre 2023.

Tous les membres présents se lèvent pour respecter une minute de silence en la mémoire de ces quatre personnes disparues.

Accueil des personnalités :

Le président remercie toutes les personnes présentes aujourd'hui également toutes celles qui n'ont pas pu se déplacer mais qui ont confié leur pouvoir à un de leurs amis.

Merci aux Elus et invités qui nous font l'honneur d'être présents ce matin

- **Communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois et ville de BERCK :**

Monsieur COUSEIN, président de la communauté de commune et maire de Berck

Messieurs DACHICOURT et OPRESKO, adjoints au maire se sont excusés.

- **Club nautique de Berck :**

Monsieur Michel CARPENTIER, président du club nautique Berckois

Monsieur Régis CAMIER, trésorier

- **SNSM :**

Monsieur Mathieu DELETTRE, président SNSM.

- **Vice-président FNPP, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer et président du comité régional NORD**

Monsieur Dominique VIARD.

- **Cabinet comptable EXPERIAL CONSEIL**

Monsieur Sébastien DACQUIN

Autres Remerciements tous particuliers :

Le président remercie également :

- Tous nos adhérents et membres sympathisants pour leur adhésion 2023 et présence régulière dans notre association.
- Les administrateurs et bénévoles qui par leur présence aux réunions de C.A. ou à différentes manifestations ont permis de faire vivre sereinement le club en 2023.
- Les permanents salariés : WILLIAM GOSSELIN, Vincent VANSTRACEELLE et Christophe SANIER pour leur travail, leur disponibilité, leur gentillesse et leur sérieux pendant les 6 mois de leur contrat saisonnier et pour tout ce qu'ils font en plus bénévolement.
- Hervé FAILLE, vice-président, Grégory BOUCHE et toutes les personnes qui de nombreuses fois ont pu aider à la remontée des bateaux ou assumer bien des tâches au sein du club pour aider les permanents. Notamment participer à l'assemblage des kits de pêche et fabrication de plombs mis à disposition des adhérents pour leurs sorties en mer.
- Frédéric THOMAS, Gérard FONTAINE, Pascal CORET et Alain DUFOUR pour la gestion des contrats, du temps et l'organisation du travail des salariés.
- Les trésoriers, Gérard FONTAINE et Pascal CORET pour leur sérieux dans la gestion des comptes. Avec Monsieur DACQUIN du cabinet comptable, ces personnes tiennent une comptabilité toujours plus précise. Gérard passe tous les jours relever le courrier et aussi pour s'assurer que tout va bien.
- Les barreurs 2023 qu'ils soient anciens ou nouveau dans l'organisation, cela a très bien fonctionné. Les personnes embarquées ont fait régulièrement parvenir des messages de remerciements et reviennent.

Sans barreurs, les sorties en mer proposées à nos adhérents non propriétaires ne seraient pas possibles.

- Pascal CORET et Alain DUFOUR qui prennent beaucoup de temps pour tenir les fichiers informatiques à jour.
- Nos cuisinières et cuisiniers, Mesdames Isabelle VANSTRACEELE, Nadine DUPONT, Malika FAILLE, Messieurs Raymond VESSERON, Claude ANNEBIQUE, Yves BRUGIERE, Jean Marc SCHROETER et tous les bénévoles pour leur travail en cuisine lors de la préparation de nos repas conviviaux et fête du 15 aout.
- Léna CHUA et Madame ANNEBIQUE pour la collecte des lots et organisation de la tombola du 14 aout.
- Jean Marc SCHROETER qui, en plus de son travail de secrétaire veille en permanence avec Vincent VANSTRACEELE au bon fonctionnement de l'installation informatique et du fonctionnement de la vidéo protection. La faiblesse du réseau informatique extérieur au club crée de réels problèmes qui impliquent des interventions sur le système au quotidien pour que ce service soit à peu près maintenu. Nous avons tenté de maintes fois avec les services informatiques de la ville des interventions auprès d'ORANGE, mais rien n'y fait.

- Nos voisins du Club nautique BERCKOIS, Michel CARPENTIER et ses coéquipiers pour les services rendus mutuellement et les excellentes relations entretenues maintenant depuis de nombreuses années.
- Nos amis de la SNSM, Mathieu DELETTRE et ses coéquipiers pour leur présence aujourd'hui et leur action au quotidien en baie et en mer pour assurer notre sécurité.
- La communauté d'agglomérations des deux baies en montreuillois, la ville de BERCK pour les aides, mise à disposition de bâtiment, entretien du bâtiment, prêt de matériel, chaises, tables, chapiteaux, subvention 2023.
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois, Monsieur COUSEIN, et aux services techniques de la ville d'être toujours attentif à nos appels à l'aide lorsqu'il se passe quelque chose sur les bâtiments.

Un peu plus de lumière sur le parking ou des phares à détection de présence seraient bien venu pour la sécurité.

Les membres et effectifs STERNES 2023 :

Effectifs association STERNES PECHE EN MER :

- 6 adhérents FFPS pêche de compétition en 2023 (Fédération Française de Pêche Sportive).
- 152 adhérents FNPP pêche de loisir en 2023 (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).
- 68 adhérents STERNES Pêche de loisir second rang
- 2 membres sympathisants en 2023

Soit un total de 228 membres, lors des années covid (2020 et 2021 (moins de 100 personnes)

Les propriétaires :

- 49 propriétaires de bateaux ont été recensés cette année. (En progression, 38 en 2022)
- Une liste d'attente a dû être mise en place en fin d'année, toutes les places étaient occupées.
- La réservation des places et services du club est impérativement à faire pour fin avril 2024 avec fourniture de l'attestation d'assurance du bateau pour l'année en cours.

Les sorties en mer du club :

- Les bateaux du club sont sortis 35 fois (37 fois en 2022,) pour emmener 132 adhérents en mer dont 12 enfants.
- La sterne est sortie 15 fois.
- L'opale est sorti 1 fois. (problème moteur)
- Le grand-sire est sorti 19 fois.

- Philippe CARDON notre nouveau barreur avec 19 sorties est celui qui a fait le plus de sorties cette année un grand Merci à Philippe pour tout ce temps qu'il a bien voulu consacrer à ce bénévolat.
- Vincent VANSTRACEELE et Manu DESCHARLES avec 6 et 4 sorties respectives suivent Philippe.
- René BLANQUART, pour raison personnelles n'a pas pu sortir autant de fois que lors des années précédentes, le président lui souhaite de se refaire en 2024.
- Plusieurs autres adhérents et propriétaires ont également barré les bateaux du club pour permettre ces sorties.
- Le président renouvelle ses remerciements pour ces barreurs et capitaines de bord, pour leur disponibilité et leur sérieux lors de ces sorties.

Les sorties propriétaires :

- Le nombre total des sorties propriétaires sur l'année 2023 est de 192 sorties (182 sorties en 2022, on se rapproche lentement des 224 sorties de 2018) les mauvaises conditions météo de juillet 2023 ont fait beaucoup de mal, club et propriétaires.
- En 2023 c'est à nouveau Monsieur Jean JOUHANNET (Jeannot) qui est sorti le plus de fois en mer, 23 fois, suivi de Jean Luc CORET, sorti 11 fois.

Les mises à l'eau tracteur et assistance par les salariés :

- Le nombre total des mises à l'eau sur l'année 2023 est de 227, (219 en 2022 et 256 en 2018).
- Plusieurs propriétaires, administrateurs et adhérents n'ont pas hésité à aider les salariés lorsqu'il y avait affluence. Le président les en remercie à nouveau.

Les manifestations et actions 2023 :

Rapidement, dans l'ordre Chronologique :

- Assemblée Générale 2023 le samedi 25 février 2023
- 7 réunions de conseil d'administration en 2023, réunions paisibles, sereines et constructives pour la gestion de l'association.
- 6 repas internes au club organisés entre le 22 avril et le 9 décembre réunissant environ 50 adhérents à chaque repas.
- 14 Aout 2023, fête du maquereau, repas sous chapiteaux, réservé aux adhérents et à leurs familles. (156 personnes)
- Le 23 mai 2023, les représentants des affaires maritimes, s'appuyant sur une superposition de textes qui se contredisent nous interdisaient de conserver les bars qui pourraient être pris depuis le bord. Depuis nos fédérations et spécialement la confédération Mer et Liberté n'ont de cesse que d'intervenir auprès du gouvernement pour que cette interdiction soit officiellement levée avec abrogation des anciens textes.

- Le 27 mai 2023 réunion avec affaires maritimes et inspection à quai des bateaux club et propriétaires présents. (Les 3 bateaux du club et 4 bateaux de propriétaires présents)
- La participation à la journée Handuro du 7 juin 2023 en association avec Groupe OPALE, le club Nautique Berckois et la S.N.S.M a du être annulée en raison des mauvaises conditions météo. Celui de cette année est prévu le mercredi 5 juin avec les mêmes partenaires.
- Nous avons accueilli le chapiteau cyclotourisme de la ronde des Club Opale le 11 juin 2023, il est prévu le même accueil sur notre parking le 2 juin 2024.
- Le 24 juin 2023, nous avons organisé la dispersion des cendres de notre ami Jean Raymond POULET Les 2 bateaux du club et 10 bateaux de propriétaires ont emmené les proches de Jean Raymond pour déposer ses cendres au cap 240 depuis la bouée de l'Authie. 72 personnes participaient au pot et repas qui ont suivi ce magnifique rassemblement en mer.
- Le 21 octobre lors d'un repas nous fêtons dignement les 80 ans de notre trésorier Gérard FONTAINE.
- Subvention Ville en 2023 de 300 euros.
- Subvention exceptionnelle du département pour aide à l'acquisition de nouvelles V.H.F. (500 €)
- Activité mise à l'eau assurée d'avril à fin octobre 2023
- Multiples services à nos propriétaires.

Les tarifs 2024 :

En dehors de la cotisation FFPS, les tarifs applicables en 2024 sont les mêmes que ceux de 2023 et sont les suivants :

Cotisation : 80 euros pour les adhérents FNPP

- 15 euros sont reversés à la fédération FNPP par adhérent, sans droit d'entrée pour le club.

Cotisation : 115 euros pour les adhérents FFPS

- 50 euros sont reversés à la fédérations FFPS par adhérent et 200 euros en droit d'entrée pour le club au premier adhérent.

Emplacement bateau et services de mise à l'eau saison estivale (avril à fin octobre) : 300 euros

Emplacement bateau à l'année et services de mise à l'eau saison estivale (avril à fin octobre) : 350 euros

Nous sommes revenus aux tarifs de 2019 avec un effort de 50 euros pour les propriétaires qui hivernent leur bateau en dehors de l'association.

Notre foyer participe à nos revenus en général, il ne faut pas hésiter à le faire vivre, ne pas se contenter de faire bande à part, d'ouvrir des bars clandestins au cul de son bateau ou de se sauver sitôt le bateau nettoyé.

Les principaux investissements 2023 :

- Entretien sur tracteurs KUBOTA et ISEKY
- Entretien annuel sur les trois bateaux (grosse réparation sur bateau Opale toujours en cours)
- Achat nouvelle caméra parking
- Achat nouvelle tour ordinateur météo
- Achat grand écran lecture météo
- Achat percolateur café
- Remplacement de la grille parking
- Réparation sur le surpresseur.
- Maintenance de la vidéo protection.
- Remise en service du site internet.
- Travaux d'entretien, clôtures, distribution de l'eau, lignage place de parking.
- Etc, etc...

Les salariés :

- En 2023, nos services ont été assurés par l'embauche de trois salariés en contrat de saison.
- En avril, nous avons embauché William GOSSELIN en contrat pour 6 mois à 100 heures par mois. (Avril à fin septembre)
- En avril, nous avons embauché Vincent VANSTRACEELE en contrat pour 7 mois à 30 heures par mois. (Avril à fin octobre)
- En mai, nous avons embauché Emmanuel DESCHARLES en contrat pour 6 mois à 100 heures par mois. (Mai à fin octobre). Emmanuel n'a pas souhaité poursuivre sa mission et a démissionné fin mai.
- Pour remplacer Emmanuel, nous avons embauché Christophe SANIER le 19 mai pour un contrat se terminant en fin octobre à 100 heures par mois.
- Ces trois personnes en plus d'être salariés sont aussi des adhérents bénévoles qui ne regardent jamais au temps réellement passé au club.
- Ces permanents se doivent d'être remerciées et respectées par tous.
- En 2024 le prochain conseil d'administration pourra confirmer l'embauche de ces mêmes personnes en contrat saisonnier dont les caractéristiques sont à l'étude.

Les premiers contrats pourront être signés pour le 31 mars 2024 par le prochain président et permettre la reprise d'activité du club à compter du lundi 1er avril 2024.

En période hivernale, en dehors de tout contrat, William, Vincent et Christophe interviennent régulièrement et bénévolement au club.

Le président demande d'applaudir ces trois personnes.

La sécurité :

Quelques rappels, suite à des remarques ou constatations en 2023 :

Nous insistons tous les ans sur la sécurité, en mer, sur le parking.

Le règlement intérieur et la note de service sur les conditions de mise à l'eau ont été transmises ou sont à disposition de tous les propriétaires.

Cette note rappelle les conditions de mises à l'eau, règles de sécurité et d'organisation, elle est affichée au foyer et doit être respectée dans son intégralité.

Les matériels des propriétaires, remorques, bateaux doivent être entretenus et en parfait état de marche. En cas de non-respect de ces obligations, les salariés auront interdiction de mettre à l'eau.

Les conditions météo sont également rappelées dans nos règlements pour permettre des sorties, les salariés ont pour ordre de respecter ces règles, nous ne mettrons pas à l'eau à partir de force 4.

Chaque bateau, pour être stationné sur le parking, doit être assuré par son propriétaire, l'attestation de l'année en cours doit être impérativement remise avec votre inscription. Le club n'est ni responsable ni assuré pour des dégâts sur des matériels ne lui appartenant pas.

En signant son adhésion, chaque membre s'engage à respecter ces règlements et notes d'organisation.

Une nouveauté importante à ne pas négliger, depuis le 1^{er} octobre 2023, évolution de la division 240 au sujet de l'obligation d'attacher le coupe circuit au pilote dès que le moteur tourne et d'avoir un deuxième coupe circuit à bord.

La convivialité, le respect des uns et des autres.

Depuis 2022, la devise des Sternes est revenue :

Club d'amis, amis de la mer et surtout, amis entre nous.

Pour le conseil d'administration, le président remercie tous ceux qui y ont œuvré dans ce sens.

Cependant, depuis Aout 2023, une ombre plane sur notre belle équipe.

Le conseil d'administration charge le président d'informer les adhérents de faits et d'actions qui nuisent ou qui pourraient nuire fortement à notre image et au climat d'amitié qu'il souhaite entretenir.

Début 2022, le dernier assaut du covid et les restrictions sur les rassemblements en salle nous avaient contraints à repousser notre assemblée générale au 2 avril 2022.

Ce report a été le point de départ d'une vague de contestation très agressive de la part de plusieurs adhérents. Nous avons informé et pris conseil auprès de la Mairie de BERCK.

En réunion le 16 avril 2022, le conseil d'administration à l'unanimité décidait d'appliquer des mesures coercitives conformément au règlement intérieur, mesures adaptées aux manquements constatés pour plusieurs adhérents.

Des lettres recommandées ont été envoyées à 5 personnes le 18 avril 2022.

- Une exclusion définitive a été prononcée envers deux personnes.
- Un avertissement a été envoyé à trois autres personnes.

Le 30 mai 2022, les deux personnes exclues et deux personnes avec avertissement demandaient par courrier au conseil de les recevoir **ensemble** pour avoir des explications sur les sanctions qu'ils trouvaient abusives et sans fondements.

Le 18 juin 2022, le conseil refusait cette demande **collective** et répondait au courrier en précisant que le courrier de sanction du 18 avril était parfaitement clair pour chacun, que les motifs étaient différents et qu'il ne faisait que confirmer les avertissements formulés auparavant et individuellement à chaque personne.

Les sanctions prises le 16 avril 2022 par le conseil d'administration étaient irrévocables et sans appel.

Un an après, le 8 août 2023, convocation du président au commissariat de Berck suite à une plainte déposée le 22 juin 2022 dans le VAR par ces quatre personnes au sujet des sanctions prises en avril 2022.

Ces quatre personnes reprochent au club des Sternes :

- D'avoir été exclues de l'association sans motif valable.
- De disposer de 45000 euros sur un livret A.
- De payer des bénévoles.

Il est important de préciser que parmi ces quatre personnes, deux n'avaient pas été exclues du club puisqu'encore adhérents en 2023 ce qui manifestement constitue un faux dans la plainte déposée en 2022 dans le VAR.

Le 29 janvier 2023, nouveau rendez vous du président au commissariat de police de BERCK, l'officier de police annonce verbalement au président que cette plainte envers le club est classée sans suite au motif 61 et lui montre le mail du 17 août que le procureur lui a envoyé.

Soulagement, eh bien non, l'affaire n'est pas finie, nous venons de recevoir un nouveau courrier recommandé du 10 février 2024 toujours envoyé depuis le VAR par la même personne pour le compte des trois autres personnes qui menace maintenant de poursuivre le club devant la cour d'appel de DOUAI si les sanctions ne sont pas annulées.

Une de ces trois autres personnes, adhérent en 2023 vient d'envoyer au vice-président un courrier similaire

Le Conseil d'administration s'interroge sur le pourquoi et l'utilité des règlements, statuts et notes de fonctionnement s'ils peuvent être bafoués à loisir.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée par son vote du rapport moral de l'autoriser à continuer de faire respecter et appliquer nos règles par tous moyens adaptés.

Les aides COVID 2020 et 2021 :

Les aides Covid 2020 et 2021 qui nous avaient été accordées ont été placées sur un livret d'épargne ouvert au crédit mutuel de BERCK absorbé par la Société Générale.

Les conseils d'administration précédents avaient décidé de ne se servir de cet argent que pour des renouvellements de gros matériels club en investissement ou en cas extrême de besoin de trésorerie.

Ce choix a été respecté en 2023, la réserve fructifie, nous avons touché près de 2000 euros en 2023.

Les projets 2024 :

Le nouveau conseil d'administration confirmera les souhaits :

- Maintenir à niveau notre matériel, bateau, tracteurs, la remorque du grand sire vient d'être complètement refaite, les frais ont déjà été pris sur 2024.
- Maintenir à niveau nos services, essayer de les développer, toujours les améliorer.
- Maintenir en état les bâtiments en symbiose avec la ville de Berck.
- Maintenir l'activité pêche en mer, sorties à la journée et initiation pêche
- Relancer le bon fonctionnement de la vidéoprotection.
- Organiser de nombreuses manifestations, sorties de pêche, réunions amicales, repas, réunions d'information, d'initiation à la pêche.
- Participer aux activités organisées par la collectivité.
- Participer à l'élaboration du projet, nouvelle base nautique
- Développer notre site internet, l'alimenter
- Utiliser nos ressources et réserves pour de nouveaux investissements en remplacement de gros matériel vieillissant.
- Gagner des compétitions pêche en mer et maintenir une bonne renommée pour les STERNES

Don SNSM :

Comme chaque année, Le club des STERNES Pêche en Mer remet au représentant SNSM Station de BERCK un chèque pour les remercier de leur action, de leur disponibilité et participer aux œuvres de la SNSM et à l'entretien de leurs matériels. (Don de 500 euros, identique à ceux des années précédentes).

La parole est donnée à Monsieur Mathieu DELETTRE, président SNSM pour nous parler de leur action et des conditions à respecter pour nos sorties en mer.

Monsieur DELETTRE développe

- La nécessité du port du gilet de Sauvetage
- La bonne vérification de tout l'équipement avant de prendre la mer
- L'utilité des moyens de communication, VHF, Téléphone portable
- La bonne connaissance de la position du bateau

Approbation du rapport moral :

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pas d'observations particulières, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

5) RAPPORT FINANCIER

Intervention de monsieur Sébastien DACQUIN du cabinet comptable EXPERIAL CONSEIL.

Les résultats comptables sont présentés par Monsieur DACQUIN et repris dans les documents remis et projetés en séance.

Approbation du rapport financier :

Le rapport financier est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Pas d'observations particulières, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

6) ACTIVITE PECHE DE COMPETITION EN 2023

Depuis le décès de Dominique CORNET LE 16 janvier 2022, les compétiteurs n'ont présenté ni responsable, ni budget prévisionnel, ni programme de concours ou d'activité.

Il n'y a pas eu de concours de pêche interne au club cette année. Un concours était prévu le 19 aout 2023 mais a été annulé par les organisateurs.

Quelques compétiteurs ont participé à des concours extérieurs, sans que nous en soyons informé officiellement.

Aucun compétiteur n'a souhaité prendre la parole en Assemblée générale.

7) INTERVENTION REPRESENTANT F.N.P.P.

La parole est donnée à Monsieur Dominique VIARD, vice-président FNPP et président du comité Nord.

Monsieur VIARD développe :

- La pêche du bar

- La pêche du lieu jaune
- L'obligation possible à venir de devoir déclarer toutes nos prises en 2025.
- La possibilité possible de nous voir imposer à court terme un permis de pêche

Sur tous ces points, la FNPP et maintenant la confédération Mer et liberté interviennent régulièrement pour la défense des pêcheurs de loisirs.

Monsieur VIARD lance un appel à l'aide pour trouver des personnes qui pourraient s'investir dans le fonctionnement du comité régional Nord

8) LA PAROLE AUX PERSONNALITES

Monsieur COUSEIN, président de la communauté d'agglomérations et maire de Berck prend la parole pour remercier les dirigeants du club, les féliciter du bon fonctionnement et résultats de l'année écoulée.

Monsieur Le maire constate également la bonne entente entre les différents clubs sur la base actuelle et informe de l'évolution du projet de base nautique à venir. Il faudra encore patienter pour voir la construction d'une nouvelle base, donc soigner nos bâtiments actuels.

Monsieur Le maire évoque les difficultés administratives à faire avancer tous les projets en général.

Monsieur Michel CARPENTIER, président du club Nautique remercie tous les dirigeants et adhérents pour l'excellente entente et entraide qui règne maintenant entre les deux clubs.

Monsieur CARPENTIER nous invite à participer à son Assemblée Générale prévue le 6 avril 2024.

9) ELECTION DES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration est constitué de 12 personnes.

Le renouvellement du conseil d'administration se fait tous les ans par tiers tournant.

Le bureau est réélu tous les ans par le conseil d'administration.

Suivant l'assemblée générale du 25 février 2023 et selon le compte rendu affiché et approuvé par la préfecture, les administrateurs sortants en 2024 sont les suivants :

- Léna CHUA (MONTERRAT)
- René BLANQUART
- Pascal CORET
- Jean Marc SCHROETER

C'est 4 postes qu'il faut pouvoir cette année qui seront sortants en 2027.

Les candidatures envoyées dans les temps au club sont au nombre de 7 personnes.

Les candidats sont les suivants :

- René BLANQUART
- Pascal CORET
- Léna CHUA (MONTERRAT)
- Jean Marc SCHROETER
- Miguel PEREZ
- Grégory BOUCHE
- Lionel COULLAUD

Un bulletin a été distribué en début d'assemblée à chaque adhérent, suivant les statuts de l'association, chaque adhérent peut détenir trois pouvoirs au maximum.

Le président renouvelle son message « ce n'est pas parce que l'on n'est pas élu que l'on ne peut pas participer activement à la vie et au fonctionnement du club. »

Chaque candidat est invité à se présenter, de détailler ses motivations à se porter candidat et de dire ce qu'il pourra faire au sein du conseil d'administration.

La parole aux candidats :

Elections : 67 votants

Dépouillement :

Sont élus :

- | | |
|-----------------------|---------|
| - Pascal CORET | 63 voix |
| - Jean Marc SCHROETER | 48 voix |
| - Grégory BOUCHE | 41 voix |
| - René BLANQUART | 33 voix |

10) RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT

LISTE TIERS SORTANTS 2025 / 2026 / 2027 :

- Pour l'année 2025 :

Jean JOUHANNET
Gérard FONTAINE
Hervé FAILLE
Claude ANNEBICQUE

- Pour l'année 2026 :

Dominique RINGOT
Jean Luc CORET
Isabelle VANSTRACEELE

Yves BRUGIERE

- Pour l'année 2027 :

Pascal CORET

Jean Marc SCHROETER

Grégory BOUCHE

René BLANQUART

11) ELECTION DU BUREAU

Le bureau détaillé ci-après, a été constitué en réunion du conseil d'administration ce 24 Février 2024 à 15 h 00 en présence des administrateurs réunis.

Absents excusés : Monsieur Jean JOUHANNET (pouvoir à Mr FONTAINE)
 Monsieur Dominique RINGOT (pouvoir à Mr CORET Jean Luc)

La désignation des membres du bureau s'est faite sur simple candidature aux postes, sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à vote.

Les membres du bureau de l'association sont les suivants :

Président :	Jean Luc CORET	unanimité des présents
Vice-Président :	Hervé FAILLE	unanimité des présents
Trésorier Général :	Gérard FONTAINE	unanimité des présents
Trésorier Adjoint :	Pascal CORET	unanimité des présents
Secrétaire Général :	Jean-Marc SCHROETER	unanimité des présents
Secrétaire Adjoint :	Isabelle VANSTRACEELE	unanimité des présents

12) PROCHAINES REUNIONS CONSEIL

Prochaines réunions fixées

Au SAMEDI 24 février 2024 à 15 h 00

Et SAMEDI 23 mars 2023 à 9h 30

Le secrétaire Général
Jean Marc SCHROETER

Le président
Jean Luc CORET

